



REGLEMENT Festival U11

Coupe Pierre BOHANT

ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 1 - Le DISTRICT des ARDENNES organise chaque saison une épreuve dénommée **Festival U11 Coupe Pierre BOHANT**.

ARTICLE 2 – La Commission des Jeunes est chargée de l'organisation et de l'administration des épreuves.

ARTICLE 3 – le **Festival U11 Coupe Pierre BOHANT**, est une compétition homologuée par le District des Ardennes, sans obligation d'inscription.

ENGAGEMENTS

ARTICLE 4 – Le **Festival U11 Coupe Pierre BOHANT** est réservée aux équipes U11 (possibilité d'avoir plusieurs équipes par club) engagées dans les compétitions du District des Ardennes.

Participent à ces coupes, les équipes engagées (sous réserves d'être à jour de leur cotisation).

Les engagements seront réalisés directement via Footclubs par le secrétariat du District.

Le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur du District qui se réserve le droit de refuser l'inscription d'un club sur proposition de la Commission des Jeunes.

MODALITES DE L'EPREUVE

ARTICLE 5 - Le calendrier des critères éliminatoires est établi par la Commission du Football des Jeunes. Les rencontres se dérouleront sous forme de critères à trois ou quatre équipes sur un même site.

Lors du **premier tour de « Jour de Coupe »**, les **deux premiers** de chaque critérium seront qualifiés pour le **challenge Pierre Bohant Honneur**, les **deux derniers** pour le **Festival U11 Coupe Pierre Bohant Consolation**.

Le **deuxième tour Honneur et Consolation** se déroulera sous forme de critères à trois ou quatre équipes sur un même site.

Pour le deuxième tour dans le groupe Honneur, les **deux premiers** de chaque groupe seront **qualifiés** pour le troisième tour Honneur. Le **troisième** de chaque groupe Honneur sera reversé dans le troisième tour Consolation honneur. Le **quatrième** de chaque groupe Honneur sera définitivement éliminé.

Le **deuxième tour dans le groupe Consolation** sera composé des équipes éliminées lors du 1^{er} tour Honneur. Les **premiers** de chaque critérium seront **qualifiés** pour le troisième tour Consolation, les autres équipes seront définitivement éliminées.

Le **troisième tour Honneur et Consolation** se déroulera sous forme de critérium à trois ou quatre équipes. Les **deux premiers** des critères Honneur et Consolation seront **qualifiés** pour la suite de la compétition (les autres équipes seront définitivement éliminées).

En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission du Football des Jeunes se réserve le droit de faire des critères ou matchs secs de régulation pour obtenir les huit équipes finalistes dans chaque groupe (Bohant Honneur et Consolation). Les équipes ne se présentant pas à un plateau ou à un match seront définitivement éliminées des deux coupes.

La finale réunira donc sur le même site, les huit équipes qualifiées pour la coupe Bohant Honneur et les huit équipes pour la coupe Bohant Consolation. Cette finale s'effectuera sous la formule échiquier (+ tests physiques et quizz Programme Educatif Fédéral). Elle aura lieu sur un complexe de terrains choisi par la Commission du Football des Jeunes.

La **FINALE** aura lieu sur un terrain choisi par la Commission et validé par le Comité Directeur.

DUREE DE LA PARTIE

ARTICLE 6 – Lors des premiers tours (sous forme de plateau), la durée des rencontres est de 2 périodes de 10 minutes par critérium à 4 équipes, et de 2 périodes de 14 minutes pour des critères à 3 équipes. Lors des matchs secs de régulation, la durée des rencontres est de 60 minutes (2 périodes de 30 minutes).

A la fin de chaque rencontre, un nombre de points sera attribué à chaque équipe en fonction des critères suivants :

- **Equipe qui gagne** le match à l'issue du temps réglementaire = **4 points**
- **Equipe qui gagne le match aux tirs aux buts** suite à un match nul = **3 points**
- **Equipe qui perd le match aux tirs aux buts** suite à un match nul = **2 points**
- **Equipe qui perd le match** à l'issue du temps réglementaire = **1 point**

S'il y a match nul à la fin du temps réglementaire, immédiatement les deux équipes procèdent à une séance de tirs aux buts afin de se départager (5 tirs aux buts par équipe, puis formule « mort subite »).

A la fin de tous les matchs du rassemblement, un classement sera établi (de la place 1 à 4). **En cas d'égalité de points au classement final**, les équipes concernées seront départagées à partir du :

- 1- Goal average particulier (résultat du match entre les équipes à départager)
- 2- Goal average général (différence de buts marqués et encaissés)
- 3- Nombre de buts marqués
- 4- Séance de tirs au but (5 tirs par équipes, puis formule « mort subite »)

QUALIFICATIONS ET LICENCES

ARTICLE 7 - Pour prendre part à ces compétitions, les joueurs doivent être qualifiés conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F. et aux Règlements Particuliers de la Ligue et du District des Ardennes.

RECLAMATIONS ET APPELS

ARTICLE 8 - La Commission des Compétitions du District sera seule compétente pour juger les réclamations concernant l'application des R.G. de la F.F.F., et des R.P. de la Ligue et du District des Ardennes.

Les Appels seront adressés à la Commission d'Appel Départementale du District dans les conditions de délai, forme et droits fixés par les R.G. de la F.F.F. et les R.P. de la Ligue et du District des Ardennes.

ARBITRAGE

ARTICLE 9 – Il n'y aura pas d'arbitre officiel désigné pour les rencontres de la Coupe Pierre BOHANT (sauf cas exceptionnel validé par la Commission du Football des Jeunes).

L'ordre sera le suivant :

1. arbitre officiel neutre présent dans le stade,
2. arbitre officiel du club visiteur,
3. arbitre officiel du club visité,
4. arbitre-auxiliaire du club visiteur,
5. arbitre-auxiliaire du club visité,
6. un licencié majeur du club visité,
7. un licencié majeur du club visité,

ARTICLE 10 – En cas de présence d'un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront supportés par les clubs en présence.

FEUILLES DE MATCH

ARTICLE 11 – Le club recevant doit fournir et toujours disposer d'une feuille de match papier avec son annexe et les 2 équipes doivent présenter le listing des licenciés (soit une liste de licenciés extraite de Footclub ou soit le listing à l'aide de l'application Footclub Compagnon sur leur téléphone portable).

Elle doit être retournée au siège du District, affranchies au tarif lettre normal, par l'arbitre officiel ou le club recevant (s'il n'y a pas d'arbitre officiel) dans les 24 heures quel que soit le résultat de la rencontre.

TENUE ET POLICE DES TERRAINS

ARTICLE 12 - Le club recevant ou organisateur est chargé de la police du terrain. Les clubs seront tenus pour responsables des désordres qui pourraient se produire au cours du match du fait de l'attitude des joueurs, des dirigeants ou du public (R.G. de la F.F.F.).

BALLONS

ARTICLE 13 - Le club recevant ou organisateur devra fournir le nombre de **ballons** nécessaires au bon déroulement du match, ainsi que les billets d'entrée réglementaires.

DELEGUES

ARTICLE 14 - La Commission des Délégués du District peut se faire représenter sur les compétitions du District ou les clubs peuvent en faire la demande. Le délégué est spécialement chargé de veiller à l'application du règlement de l'épreuve, et à la bonne organisation de la rencontre.

DIVERS

ARTICLE 15 - Un nécessaire pharmaceutique dûment garni sera mis à la disposition des équipes par le club recevant ou organisateur, sous peine d'amende.

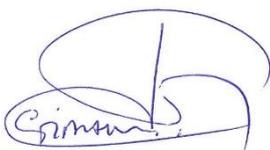
ARTICLE 16 - Les clubs finalistes sont dans l'obligation de respecter les décisions prises par le Comité Directeur pour l'organisation de la finale (choix de la date, de l'heure, du terrain, de la tenue vestimentaire).

ARTICLE 17 - Le District des Ardennes ne peut être tenu pour responsable :
a) en cas de déficit quel qu'il soit
b) dans les accidents pouvant survenir au cours du déplacement ou des rencontres.

ARTICLE 18 - L'engagement dans cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 19 - Les cas non prévus au présent règlement, seront jugés par la Commission des Compétitions.

Le Président Bernard GIBARU



Le Secrétaire Général Raphaël GOSSET



PREMIER TOUR DE JOUR DE COUPE

1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-

DEUXIEME TOUR DE JOUR DE COUPE

1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1- HONNEUR 2- HONNEUR
2-	
3-	
4-	
1-	1-
2-	2-
3-	3- CONSOLATION
4-	
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-ELIMINEE
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-

TROISIEME TOUR DE JOUR DE COUPE

1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1- HONNEUR 2- HONNEUR
2-	
3-	
4-	
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-

MATCH DE REGULATION JOUR DE COUPE

1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
5-	5-
6-	6-
7-	7-
8-	8-
9-	9-
10-	10-
Le ou les match(s) de régulation sera (seront) tiré(s) au sort par la Commission du Football des Jeunes	
Le ou les match(s) de régulation sera (seront) tiré(s) au sort par la Commission du Football des Jeunes	

FINALE JOUR DE COUPE

1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-
5-	5-
6-	6-
7-	7-
8-	8-
La finale s'effectuera sous formule échiquier à huit équipes	
La finale s'effectuera sous formule échiquier à huit équipes	

COUPE HONNEUR

COUPE HONNEUR

COUPE HONNEUR

COUPE HONNEUR

COUPE CONSOLATION

COUPE CONSOLATION

COUPE CONSOLATION

COUPE CONSOLATION

1- HONNEUR
2- HONNEUR

1- HONNEUR
2- HONNEUR

1- HONNEUR
2- HONNEUR

3- CONSOLATION
4- CONSOLATION

3- CONSOLATION

1- CONSOLATION

1- CONSOLATION
2- CONSOLATION